

Un dispositif interdépartemental

Du lundi au vendredi de 9h à 19h 09 69 32 60 92 (numéro non surtaxé)

Organismes sportifs et culturels



Devenez des affiliés

> La carte collégien qui aide les jeunes

hauts-de-seine • yvelines à financer leurs activités sportives et culturelles.

> Le dispositif qui facilite l'accès à l'offre des organismes affiliés Pass+.



Pourquoi s'affilier au dispositif PASS+?

- > L'affiliation permet d'adhérer au dispositif et d'accepter comme moyen de paiement les transactions à partir du Pass+ des collégiens.
- > L'affiliation facilite l'accès des collégiens aux activités que vous proposez.
- > L'affiliation renforce la visibilité de votre organisme auprès des collégiens qui consultent depuis leur compte Pass+, la liste des partenaires affiliés.

Comment s'affilier au dispositif?

- 1> Vous devez remplir les conditions suivantes :
- Ètre une association, un organisme du secteur public ou une entreprise (y compris autoentrepreneur) et offrir aux collégiens des activités sportives ou des activités culturelles en rapport avec les programmes scolaires de la 6° à la 3° et les intérêts des collégiens.
- > Respecter le principe de laïcité.
- > Offrir un égal accès aux filles et aux garçons.
- Disposer d'une expérience suffisante (au moins deux années d'existence à la date de la création du compte).
- > Proposer une activité dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines.

2> Déposer une demande en ligne *

- > Se connecter sur le site Pass+: passplus.fr/partenaire
- > Renseigner le formulaire en ligne et télécharger les justificatifs demandés.
 - Pour les associations : statuts, RIB et avis de situation Sirene (fiche Insee).
- Pour les autres structures : K Bis, RIB et avis de situation Sirene (fiche Insee).
- Pour les services publics : Rib et avis de situation Sirene (fiche Insee).

3> La demande d'affiliation est instruite par le service Pass+.

> Un courriel est envoyé à l'organisme dès l'ouverture du compte affilié.

Vous êtes affilié, vous disposez d'un compte, à quoi sert-il?

Le compte affilié est un espace dédié aux organismes qui permet de gérer les transactions liées aux porte-monnaie électroniques des collégiens :

- > en demandant le remboursement en ligne,
- > en suivant l'état des remboursements.
- > en gérant les informations communicables auprès des usagers (activités proposées, horaires, coût de l'adhésion...).

Comment fonctionnent les transactions Pass+?

Le jeune bénéficiaire a 3 moyens de régler avec son aide financière :

- > il remet à l'organisme affilié un ticket Pass+, à valider à partir de votre compte,
- > il fait un virement depuis son compte vers le compte de l'affilié,
- > il présente sa carte Pass+.

Tous les 15 jours, le service Pass+ procède au remboursement, par virement bancaire, des transactions enregistrées dans l'espace affiliés.

Montant de l'aide sous la forme de porte-monnaie électroniques 100 € pour les collégiens boursiers - 80 € pour les collégiens non boursiers

Ouverture du dispositif

PASS+ Hauts-de-Seine • Yvelines 2020-2021

Lundi 15 juin 2020

Les collégiens peuvent demander le Pass+ en s'inscrivant tout au long de l'année. Les organismes affiliés peuvent demander le remboursement des transactions toute l'année.

^{*}Les organismes déjà affiliés au Pass + Hauts-de-Seine doivent mettre à jour ou compléter les données néce ssaires pour être affilié au nouveau dispositif Pass Hauts de Seine • Yvelines